



Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Gilles Delaurens, domicilié à Les Têches 29 – 1892 Lavey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

Locaux et emplacements	:	Take-away, sis sur la parcelle n° 212, folio 6, au lieudit Corniolot
Adresse	:	Rue des Dents-du-Midi 15 – 1868 Collombey
Enseigne de l'établissement	:	« Samui Thai Foods »
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à emporter
Heures d'ouverture et fermeture	:	Lundi : fermé Mardi à samedi : 11.30 – 14.00 et 17.30 – 21.00 heures Dimanche : 11.45 – 14.15 et 17.30 – 21.00 heures
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au 24 juin 2019.

L'Administration communale